

Convocation en date du 28/04/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA DIGNE D'AVAIL
N° 2023_017

Nombres de conseillers
En exercice : 14
Présents : 8
Votants : 10

Séance du 11 mai 2023

Vote : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal de la commune de La Digne d'Aval, dûment convoqué, s'est réuni à 18 h 30, en Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denis MOUNIÉ.

PRÉSENTS : CUENCA Catherine, MAZZELLA Laurence, MILLET Danielle, MOUNIÉ Denis, PUSO Hélène, RICHOU Patrick, ROUQUET Henri, SALAVIN Jocelyne
REPRÉSENTÉS : FARGES Pierre-Louis par MOUNIÉ Denis, PORTELLA Nathalie par RICHOU Patrick
ABSENTS : BOUCHÉ Guillaume, FERRIÉ Yannick, MUNOZ Emmanuel, NYS Eric

DOMAINE : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Madame Hélène PUSO a été nommé(e) secrétaire de séance.

OBJET :
Tarifs Location Salle polyvalente

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les charges que représente le fonctionnement de la salle polyvalente. Il précise que les tarifs de location pour les particuliers, domiciliés à La Digne d'Aval, sont inchangés depuis le 24/11/2011.

Il propose de modifier ce montant, à savoir 60,00 € et de le porter à 80,00 €.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** :

- **Approuve** la nouvelle tarification en ce qui concerne la location, pour les **particuliers domiciliés à La Digne d'Aval**, à compter du **1er juin 2023, à savoir 80,00 €**.

- **Précise** que sont concernées par cette augmentation les réservations effectuées à partir du 1er juin 2023. **Les réservations enregistrées avant cette date bénéficieront du montant de 60,00 €**.

- **Entérine** les tarifs de location et de caution ci dessous :

Associations de La Digne d'Aval : 0 Euro

Associations de la Vallée du Cougain : 0 Euro

Particuliers de La Digne d'Aval : 80 euro (plus les charges d'électricité) et 10 euro pour le barbecue,

Particuliers de la Vallée du Cougain : 900 euro et 100 euro d'arrhes ou 1000 euro en un seul montant (plus les charges d'électricité) et 20 euro pour le barbecue,

Associations extérieures : 900 euro et 100 euro d'arrhes ou 1000 euro en un seul montant (plus les charges d'électricité) et 20 euro pour le barbecue,

Particuliers extérieurs : 900 euro et 100 euro d'arrhes ou 1000 euro en un seul montant (plus les charges d'électricité) et 20 euro pour le barbecue.

La caution pour les Associations de la Vallée du Cougain sera d'un montant de 150,00 €, avec 300,00 € de caution pour le ménage.

La caution demandée aux autres associations et aux particuliers sera d'un montant de 1 500,00 € avec 300,00 € de caution pour le ménage.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

L'Adjoint,
Denis MOUNIÉ

La (le) secrétaire de séance
Hélène PUSO

signé

signé



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 15/05/2023
Et publié ou notifié
Le 17/05/2023

Sous Préfecture de Limoux
Date de réception de l'AR: 15/05/2023
011-211101209-20230511-2023_017-DE